

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 Octobre 2026 à 19h00 le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de Guipy sur convocation de M TOURTEAUCHAUX Christian, Maire.

Sont présents :

ARNOUD Anne, BONNET Tristan, BONNOT Philippe, BRADE Jérôme, CLAIR Laura, CLAUSTRAT Francine, HADZIC Patricia, JOLY Stéphanie, TARDIVON Gilles, TOURTEAUCHAUX Christian,

Absents : VIGNERON Alexis.

Anne ARNOUD est désignée secrétaire de séance.

La séance débute par la lecture et approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 28 juillet 2026. La lecture est faite par M Le Maire et est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Devis tubage logement presbytère
- Devis douches logements école
- Devis rampes des escaliers de l'Eglise
- Annulation délibération régisseur de la salle du 1000 club
- Délibération responsable de la salle du 1000 club 1000
- Délibération modificative travaux Guinot
- Délibération honorariat
- Résultat comptage routier RD 135
- Avancement projet Eglise
- Création association sauvegarde du patrimoine
- Questions diverses

Avant d'évoquer l'ordre du jour, M Le Maire nous fait part du fait que Monsieur Grannec, habitant de Guipy, actuellement en maison de retraite, a fêté ses 100 ans. La commune lui a offert pour cette occasion un coffret de friandises remis lors du pot en son honneur, organisé par sa famille, au restaurant la Marine à Bazolles.

1- Devis tubage logement presbytère

Le logement du presbytère dispose d'un chauffage au bois. Le locataire actuel fait part du fait qu'aucune entreprise ne souhaite faire le ramonage d'une cheminée non tubée.

Un devis a donc été demandé auprès de deux entreprises pour tuber la cheminée de ce logement ; L'entreprise Merle à Germenay qui n'a pas répondu à la demande de la commune et la société Perez qui propose un devis à 1675€ HT (2010,05 TTC).

Ce devis est accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

2- Devis douches logements école

Lors du précédent conseil municipal, le devis établi par la société Perez avait été retenu pour remplacer les baignoires par des cabines douches intégrales dans les logements de l'école, mais l'assemblée délibérante souhaitait demander un nouveau devis à la société Perez pour des douches incluant une barre de maintien.

Le devis est présenté ce jour, le coût des cabines de douches intégrales comprenant une barre de maintien s'élève à 6205,72 € HT (7446,86€ TTC).

Le premier devis mentionnant des cabines de douches intégrales classiques s'élève à 5552 ,23€ TTC.

La différence de prix étant importante, l'assemblée délibérante retient et accepte à l'unanimité le 1er devis établi par la société Perez pour un montant de 5552,23€ TTC.

3- Devis rampes des escaliers de l'Église

Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises pour installer des rampes à la sortie de l'Église et le long des escaliers descendants sur la route.

- le Forgeron Vulcain à Corbigny propose un devis à 2280€ TTC pour 4 rampes
- M Tardivon Mickaël à Vitry Laché propose un devis à 1068 € TTC auquel il faut ajouter une somme de plus ou moins 300 € de thermolaquage pour 4 rampes. Des photos sont fournies à l'appui de son devis et mentionne le travail forgé aux raccords rampes et les gardes corps.

Le devis de M Tardivon est retenu à l'unanimité par l'assemblée.

4- Annulation délibération régisseur de la salle du 1000 club

M Tristan Bonnet et M Vigneron Alexis avait été nommés respectivement responsable et responsable adjoint de la salle 1000 club de Guipy.

La régie étant supprimée, il y a lieu d'annuler la délibération nommant M Bonnet Tristan responsable de la salle et M Vigneron Alexis, responsable adjoint.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette décision.

5-Délibération responsable de la salle du 1000 club

Une nouvelle délibération doit par conséquent être prise pour renommer un nouveau responsable et responsable adjoint pour gérer les locations de cette salle.

M Bonnet ne souhaite pas se présenter et M Vigneron est absent.

Deux personnes proposent leur candidature :

M Tourteaux Christian en tant que responsable et M Brade Jérôme, adjoint.

Votes : 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

6-Délibération modificative travaux Guinot

Un devis avait été établi par l'entreprise Guinot en Octobre 2025 pour la réfection de la route de la Trouillère pour un montant de 17 949€ TTC. Ce devis a été actualisé en Mars 2026, son montant s'élève à 21 057.96€ HT.

Or le budget 2026 a été voté avec un montant prévu sur ces travaux de 17 949€ TTC.

Il manque donc 3 108,96€ de crédits budgétaires.

Une décision modificative du budget doit être prise pour augmenter les prévisions budgétaires en basculant des crédits d'un compte à un autre à hauteur de 3 108,96€.

L'assemblée délibérante accepte cette modification à l'unanimité

7-Délibération honorariat

Monsieur le Maire propose de décerner un titre honorifique à M BONNOT Philippe pour avoir été pendant 25 ans au service de sa commune en tant que 1^{er} adjoint.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée délibérante par 1 abstention et 9 pour.

8-Résultat comptage routier RD 135

Deux comptages routiers ont été réalisés à la demande de la commune par les services départementaux (services gratuits actuellement).

Ils ont été réalisés sur la route Guipy Bazolles (RD 135) :

- le 1^{er} réalisé du 23 /06/2026 au 30 /06/2026 (dans le village) ;
- le 2^{ème} réalisé du 28/08/2026 au 06/09/2026 (au 1^{er} virage sortie Guipy).

Résultats :

- première période : 1130 véhicules dont 1053 Véhicules légers et 77 poids lourds soit un débit journalier de 141 véhicules dans le sens Bazolles Guipy :

878 véhicules dont 818 véhicules légers et 60 poids lourds soit un débit de

110 véhicules jour dans l'autre sens.

La vitesse moyenne relevée est de 25 kms/h.

Seconde période : 1029 véhicules dont 960 Véhicules légers et 69 poids lourds soit un débit journalier de 129 véhicules dans le sens Bazolles Guipy :

940 véhicules tout confondu dans l'autre sens.

La vitesse moyenne relevée est de 34 kms/h.

9-Avancement projet Église

Monsieur le Maire a reçu l'architecte M. BAROIN accompagné de la Fondation du Patrimoine et de la Camosine pour discuter du projet de rénovation de l'Église de Guipy.

La Fondation a fait observer à M Baroin qu'il n'était peut-être pas nécessaire de changer toutes les ardoises sur les parties communes.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur ce sujet en mentionnant le fait que si ces ardoises ne sont pas changées maintenant, il faudra peut-être le faire quelques années plus tard.

M. BAROIN revient ce jeudi 15 octobre 2026 pour visiter les combles et vérifier l'état de la charpente.

Une réunion publique avait été programmée en septembre, octobre, mais le projet ayant pris du retard, la réunion sera programmée en fin d'année.

Cette réunion publique a pour objet d'informer les habitants de Guipy de l'ampleur des travaux sur l'Église et du coût qu'ils vont engendrer.

Le projet prévoit de reprendre la toiture, les éléments de charpente, le clocher, les enduits extérieurs et quelques pierres de taille.

Le clocher sera gommé pour enlever la pollution.

Ces travaux sont en cours de chiffrage.

Il a été également évoqué le sort des pigeons et corbeaux qui endommagent la toiture de l'Église et qui nichent dans l'Église. Une demande auprès de la DDT est envisagée pour essayer de limiter la présence de ces volatiles.

10- Création association de sauvegarde du patrimoine

L'Église de Guipy n'étant ni classée ni inscrite au patrimoine, les subventions pour aider à financer les coûts des travaux sont limitées.

Aussi il est préconisé de créer une association de sauvegarde du patrimoine afin de récolter des dons.

L'objectif est de récupérer entre 15000 et 20000 €.

Une réflexion sur ce sujet doit être engagée.

11- Questions diverses

- 11 novembre : commémoration du 108ème anniversaire de la Guerre 14-18

Un rendez-vous est fixé à 11h15 à l'école : dépôt de gerbes, lecture du manifeste.

Suivi d'un pot au 1000 club offert par les anciens combattants et d'un repas (sur inscription).

- Questions posées par M Bonnet :

- qui fera le défrichage des parcelles ZH50 et 51 que la commune envisage d'acheter ?

Réponse de Monsieur le Maire : ces parcelles ne sont pas encore achetées par la commune, l'acte de vente est prêt mais une levée d'hypothèque doit être faite ce qui retarde la vente.

Le sujet du défrichage n'est pas à l'ordre du jour tant que les parcelles n'appartiennent pas à la commune.

- peut-on mettre en place un marché local sur la commune ?

Réponse : une expérience a déjà été tentée, sans succès. Mais une réflexion sur ce sujet peut être à nouveau menée.

- peut-on avoir un panneau à l'entrée de Guipy indiquant que la commune est équipée de panneau Pocket.

Réponse : cette information est mise sur le site internet de la commune.

- M BONNOT demande où en est l'enfouissement des réseaux.

Réponse : Le SIEEEN n'a pas encore retenu ces travaux sur Guipy.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance à 20h20

